

## NOTE aux CANDIDATS à une FORMATION POST BAC

TOUS les candidats à une formation POST BAC doivent respecter la procédure dite du « PORTAIL UNIQUE » en passant obligatoirement par toutes les phases décrites ci-dessous.

Le site [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr) vous permettra de

- vous **informer** sur les différentes formations possibles
- de **déposer votre candidature** aux formations post-bac que vous aurez choisies
- d'en assurer le **suivi** jusqu'aux résultats d'admission.

### 1. PHASE d'INFORMATION sur les FORMATIONS

Depuis le 3 décembre 2009, vous pouvez consulter le portail sur le site ci-dessus  
Vous pouvez également aller sur le site du lycée [www.lycee-hotelier-adumas.com](http://www.lycee-hotelier-adumas.com) pour **retrouver les conditions d'accès à nos diverses formations.**

**NB:** des séquences d'information avec rencontre d'élèves et visites du lycée sont programmées les mercredis après midi

***à 14 h 00 le 03 Février, le 24 février et le 03 mars 2010***

( il est indispensable de s'inscrire en téléphonant début janvier au secrétariat 03 88 65 30 30 )

### 2. DEPOT des CANDIDATURES

Sur le portail [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr) **du 20 janvier 2010 au 20 mars 2010**

★ ouvrir **un dossier électronique** au moyen du numéro Identifiant National Elève ( INE ) qui figure notamment sur le relevé des notes des épreuves anticipées de 1<sup>o</sup> . Voir aussi l'administration de votre lycée. *Si vous n'avez pas de n<sup>o</sup> INE, vous devrez remplir les cases en tapant vos nom, prénom, date de naissance, adresse... etc*

- communiquer obligatoirement votre **adresse mail**
- lors de votre première connexion au site, un **numéro d'inscription** vous sera attribué et figurera sur chaque fiche de candidature. Un **code confidentiel** vous sera aussi attribué ( le **noter !!!** )
- saisir l'ensemble de vos demandes de formation post-bac

★ vous devez saisir **toutes les formations** auxquelles vous postulez  
vous devez **classer** ces demandes selon vos préférences et votre projet  
vous devez **valider** toutes les fiches de candidature  
vous devez **imprimer** ces fiches : vos candidatures deviennent alors définitives

## Pour le lycée Alexandre DUMAS d'ILLKIRCH

plusieurs possibilités s'offrent à vous selon votre cursus

- ➔ vous préparez ou vous possédez un baccalauréat technologique hôtellerie restauration ou un baccalauréat professionnel hôtellerie restauration ( avec LV1 anglais et une 2° langue vivante obligatoire)
  - vous pouvez candidater pour
    - le **BTS Hôtellerie restauration**  
Après la 1° année, vous aurez le choix pour suivre en 2° année
      - Soit l'option A ( management et gestion hôtelière )
      - Soit l'option B ( arts de la cuisine, arts de la table)
    - le **BTS Responsable de l'hébergement à référentiel européen**  
( **LV1 anglais et LV2 allemand** )
- ➔ vous préparez ou vous possédez un autre baccalauréat non hôtelier, ou un diplôme étranger équivalent
  - vous pouvez candidater pour
    - la **classe de mise à niveau MAN ( hôtellerie)** si vous voulez préparer les BTS cités ci-dessus
    - le **BTS Animation et Gestion du Tourisme Local**
    - le **BTS Vente et Productions Touristiques**
    - la **mention complémentaire accueil réception** \*\* ( pour cette formation, ne pas passer par le portail mais s'adresser au secrétariat du lycée)

### 3. CONSTITUTION et ENVOI des DOSSIERS de CANDIDATURE

- ★ Dès la fin de l'impression de vos fiches de candidature, en faire une copie et constituer **UN dossier papier par formation** en respectant la liste des pièces demandées figurant sur chaque fiche de candidature
- ★ Une fois le ou les dossier( s ) complets, les envoyer au lycée jusqu'au **2 avril 2010**

lycée Alexandre DUMAS  
75 route du Rhin BP 80149  
67404 ILLKIRCH CEDEX

- ★ Vérifier que ces dossiers sont bien parvenus au lycée en consultant votre dossier électronique sur « admission post-bac » entre le **5 et le 10 mai 2010**

**REMARQUE jusqu'au 4 juin 2010, vous pouvez changer l'ordre de vos vœux**  
par contre, après le 20 mars 2010, vous ne pouvez plus ni rajouter ni modifier vos demandes de formation : vous devrez attendre la fin de la procédure pour connaître les éventuelles places vacantes avant de postuler pour une formation que vous n'aviez pas demandée

#### 4. PROPOSITIONS d'ADMISSION et REPONSES des CANDIDATS

A partir du 10 juin 2010, 3 phases de propositions d'admission vont se succéder

- phase 1 à partir du jeudi 10 juin 2010 à 14 h
- phase 2 à partir du jeudi 24 juin 2010 à 14 h
- phase 3 à partir du jeudi 15 juillet 2010 à 14 h

**Au cours de chacune de ces 3 phases, il faudra répondre à la proposition qui vous est faite, dans un délai de 72 h.**

4 réponses seront possibles :

- OUI DEFINITIF : vous acceptez et aucune autre proposition ne vous sera faite ensuite
- OUI MAIS : vous acceptez pour l'instant mais vous maintenez votre candidature pour des vœux mieux placés. Vous participez alors à la phase suivante. *Si une formation mieux placée vous est proposée ultérieurement, vous perdrez automatiquement vos droits sur la proposition actuelle.*
- NON MAIS : vous refusez la proposition mais vous maintenez votre candidature pour des vœux mieux placés. *Vous n'êtes pas sûr( e ) d'avoir d'autres propositions et vous ne pourrez plus être admis( e ) dans la formation que vous refusez.*
- DEMISSION GENERALE : vous n'êtes plus candidat( e ) à aucune formation de votre liste de vœux .

***ATTENTION !!! Tant que vous n'aurez pas répondu « OUI DEFINITIF » à une proposition, vous devrez vous reconnecter sur votre dossier électronique à chaque phase de proposition. Sans réponse de votre part dans les délais imposés, vous serez considéré( e ) comme démissionnaire.***

#### 5. INSCRIPTIONS

Après avoir répondu « OUI DEFINITIF » à la proposition d'admission qui vous est faite sur votre dossier électronique, un message vous précisera comment procéder à votre inscription : dates spécifiques, modalités particulières...

*L'obtention du bac est indispensable pour s'inscrire dans la plupart des formations post-bac*

\*\*\*\*\*

Si vous n'avez eu aucune proposition d'admission, ou si vous avez oublié de vous porter candidat avant le 20 mars, vous pouvez participer à la « procédure complémentaire » sur les places vacantes **à partir du 25 juin 2010 à 14 h jusqu'au 30 septembre 2010**

- vous vous inscrivez sur Internet, remplirez un dossier de candidature et formulerez des vœux pour les formations qui offrent encore des places
- vous consulterez  votre dossier électronique  pour savoir si une place vous est proposée. Vous répondrez dans un délai de 8 jours pour accepter ou ne pas accepter la place
- vous contacterez l'établissement pour votre inscription administrative